



## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ISLETTES DU MARDI 10 NOVEMBRE A 18 H 00

---

L'an deux mille vingt, le 10 Novembre à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Ludovic POCHON, Maire

**Présents :**

Mme FICHAUX Magali, M. GEHIN Xavier, M. HENRION Frédéric, M. HURLAIN Francis, M. HURLAIN Jérémy, M. LAGRUTTA Nicolas, Mme LEBRUN Dominique, M. MOURLET Thibault, Mme OTHEMET Myriam's, Mme PECHEUX Aurore, M. POCHON Ludovic, M. PRUVOST Jean-Claude, Mme SAUPIQUE Marie Agnès, Mme VAROQUIER Blandine

**Était excusées et ont donné procurations :**

Mme IANNANTUONO Mélinda donne pouvoir à Mme SAUPIQUE Marie Agnès

### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25/09/2020 : (Vote)**
2. **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : (Délibération et Vote)**
3. **Décisions modificatives : (Délibération et Vote)**
  - ✓ Anciens Combattants
  - ✓ Factures travaux jardin de Fallia
  - ✓ Syndicat des eaux de la Vallée de la Biesme (demande de subvention exceptionnelle)
4. **Pour Information**
  - ✓ OPAH
  - ✓ Syndicat d'électrification
5. **Commissions d'environnement : (Délibération et vote)**
6. **Point sur les différentes commissions**
7. **Questions diverses**



### 3. Décisions modificatives : *DELIBERATIONS*

#### - N°1 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Lors du CM du 19/11/2019 une subvention exceptionnelle de 250 € a été accordée à l'Association des Anciens Combattants pour l'achat d'un drapeau (délibération n° 38-2019).

Cependant cette subvention n'a pas pu être payée en 2019 et pour pouvoir la régler en 2020 donc l'assemblée décide d'accorder une subvention de 250 € à l'Association des Anciens Combattants en 2020.

**POUR : 15**

**CONTRE**

**ABST**

*~ ~ ~ ~ ~*

#### - N°2 : PAIEMENT FACTURES JARDIN DE FALLIA

Afin de régler la facture MICHEL TP et les factures relatives à la réalisation de travaux pour le JARDIN DE FALLIA, des crédits avaient été ouverts au chapitre 21 (compte 2128) cependant la trésorerie nous informe qu'il faut les mandater au chapitre 23 (compte 2312).

C'est pourquoi nous devons établir une décision modificative de telle manière :

Virement de crédit du chapitre 21 de – 210.512 € € vers le chapitre 23 de 210.512 €

**POUR : 15**

**CONTRE**

**ABST**

*~ ~ ~ ~ ~*

#### N°3 : SYNDICAT DES EAUX DE LA BIESME : Demande de subvention exceptionnelle

Le syndicat intercommunal des eaux de la vallée de la Biesme rencontre des difficultés de trésorerie et a un besoin de 30 000 €.

Afin de remédier à ces problèmes récurrents, le syndicat sollicite les différentes communes adhérentes, en fonction des consommations respectives de ces dernières.

La commune des Islettes est le plus gros contributeur du Syndicat avec 1 250 habitants et 655 abonnés, la quote-part qui incombe à la commune est donc de **16.138 €**, que nous pouvons récupérer de la façon suivante :

Chapitre	Articles	Désignations	Montants
11	615228	Autres bâtiments	2.000 €
11	615231	Voiries	1.000 €
11	61551	Matériel roulant	2.000 €
11	6184	Versements à des organismes de formation°	2.000 €
11	6226	Honoraires	500 €
11	6228	Divers	500€
11	6232	Fêtes et cérémonies	8.138 €
	<b>TOTAL</b>		<b>16.138 €</b>

**POUR : 15**

**CONTRE**

**ABST**

#### **4. INFORMATION SUR OPAH ET SYNDICAT ELECTRIFICATION**

**OPAH** est une Opération programmée d'amélioration de l'habitat. Elle concerne les habitants de la commune qui prévoient des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au handicap ou à la perte de mobilités et d'autres travaux de plus grande ampleur.

Parlons-en autour de nous. Pour ceux qui le souhaitent, une enquête est à compléter sur le site Argonne Meuse et celui de la Commune.

Le **Syndicat d'Electrification**. Nous adhérons actuellement au FUCLEM, syndicat départemental des énergies de la Meuse qui nous verse chaque année une subvention. Nous avons été sollicités par le syndicat d'électricité EFFI qui est chargé de répertorier les subventions et de les distribuer en fonction des travaux entrepris. Tout en faisant encore partie de ce syndicat, celle-ci ne sera plus versée mais nous bénéficierons de plus de subventions pour les travaux électriques à venir.

#### **5. COMMISSION ENVIRONNEMENT : DELIBERATION**

Pour permettre aux employés communaux de réaliser l'entretien des terrains communaux, la commune conformément à nos engagements de début de mandat propose le choix d'un prestataire pour l'entretien des cimetières communaux pour l'année 2021.

Différentes entreprises et associations ont répondu à l'appel d'offres.

L'entreprise de MARKOJA a été choisie pour la qualité de son travail et le fait qu'il soit basé aux Islettes.

**POUR : 15**

**CONTRE**

**ABST**

#### **6. POINT SUR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS**

- Finances : R.A.S.

- (C.A.O) Commission d'Appels d'Offres : R.A.S.

- Travaux Assainissement Urbanisme VRD Patrimoine et Bâtiments :

Il est prévu d'enterrer le réseau EDF.

Pour la réfection des caniveaux de la Rue de la Gare allant de la RD3 jusqu'au Chemin de la Tannerie, les devis sont en cours de réception.

Les Senades, à la sortie du village, le fossé parallèle à l'autoroute est à refaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Cohésion Sociale et Affaires Scolaires :

La commune propose la réserve civique, dispositif national, pour des missions ou des projets d'intérêt général. Le recrutement est en cours.

- Logements :

Certaines maisons de la Rue de l'Eglise doivent être proposées à la vente. Même en cas d'achat par une tierce personne, les locataires actuelles seront maintenus dans le logement.

Pour la SIBA, le dossier suit son cours. Une réunion est prévue sur place le Vendredi 20/11/20 à 14 h 30

- Cadre de vie Embellissement Environnement :  
Les pépinières DEFONTAINE ont été sollicitées pour établir un devis pour le fleurissement de la commune.
- Communication :  
Notre 1<sup>er</sup> Journal Communal est imprimé. Il sera distribué Vendredi 13 et Samedi 14 Novembre. Il sera ensuite mis en ligne sur le site de la Commune.
- Vie Associative :  
Dans l'attente des projets 2021.

Les friandises de St Nicolas seront distribuées à l'école.

Pour les colis des personnes âgées, c'est de la compétence du Comité des Fêtes pour l'organisation de la distribution si besoin avec l'aide du CM

7. **QUESTIONS DIVERSES** :

Aucune question n'a été posée.

**Le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont d'autres questions.**

**En l'absence de celles-ci, la séance est levée à 20 h 45.**

La Secrétaire de Séance  
Marie Agnès SAUPIQUE